

Réunion du 5 février 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND,  
Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame  
Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur  
Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise  
BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur  
André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine  
GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-  
WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame  
Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame  
Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur  
Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame  
Cécile DELATTRE VAN HECKE, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) :

Madame Marie-Paule LEHMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Mathieu  
CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir  
à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne  
WOLF

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

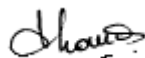
**N° CD/2016/38 - - Accueil des enfants en établissements sociaux 422  
Foyer départemental de l'enfance - Propositions financières  
Budget Primitif 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental approuve :

1) le tableau des emplois permanents non médicaux du Foyer départemental de l'enfance à 238  
postes dont 35 assistants familiaux, selon le tableau annexé;

2) le prix de journée 2016 à 171,74 € et la dotation globalisée à 12 880 500 €,  
dont 11 845 009 € pour le Foyer départemental de l'enfance et 1 035 491 € pour la Maison de  
protection maternelle.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité  
Champ5  
Président

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160205-lmc198079-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 17/02/16